Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 056-215600099-20260827-DELIB2026_60-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

COMMUNE DE BANGOR
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 27 août 2026

NOMBRE
DE MEMBRES EN EXERCICE : 15
DE PRESENTS : 12
DE VOTANTS : 15

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BANGOR s'est réuni salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Mme HUCHET Annaïck, Maire.

Date de convocation : 19 août 2026

Etaient présents : Madame HUCHET Annaïck – Madame Béatrice PHILIPPE - Monsieur SAMZUN Stéphane - Madame Andrée LOREAL –Monsieur Guillaume DANIC – Monsieur Axel SAMZUN - Madame Myriam BROSSIER — Madame Ninon EMERAUD – Monsieur Julien MATSIS - Monsieur Jean-Pierre PILLIARD - Monsieur Daniel GURIEC - Monsieur Bernard PORTUGAL.

Absents excusés ayant donné procuration :
Madame Michèle TOURNAY à Madame Ninon EMERAUD
Monsieur Renaud GODEFROY à Madame Annaïck HUCHET
Monsieur Thomas BRON à Monsieur Guillaume DANIC

Madame Myriam BROSSIER a été désignée secrétaire de séance.

DELIB2026-60

OBJET: CONTRAT DE PRET A USAGE GRATUIT – EXPLOITATION PARCELLES COMMUNALES

Madame Le Maire expose au conseil municipal que la commune est propriétaire de plusieurs parcelles de terrain dont certaines sont exploitées par des agriculteurs.

Il s'agit des parcelles suivantes :

- ZD 63 – proche aérodrome en direction de Ty Néhué -surface 9960 m2
- ZP 92 – le plateau de Kervarigeon – 17 200 m2
- ZY 51 – les terres de Domois -17 670 m2
- ZY 63 – les terres de Domois – 14 180 m2

Afin de sécuriser les exploitants et maintenir l'entretien des paysages, Madame Le Maire propose de conclure « un contrat de prêt à usage gratuit » (également appelé commodat, régi par les articles 1875 et suivants du Code civil) avec les emprunteurs désignés ci-après :

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 056-215600099-20260827-DELIB2026_60-DE

- Parcelle ZD 63 – Monsieur Romain KERMOAL,
- Parcelle ZP 92 – Monsieur Anthony LE PORT
- Parcelles ZY 51 et ZY 63 – Monsieur Mattéo DUCRETTET

Ce prêt à usage est consenti à titre strictement gratuit, pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction. L'emprunteur s'engagera à entretenir les parcelles en bon père de famille et à les restituer sans indemnité à la fin du contrat.

Le projet de contrat de prêt à usage est annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes du projet de contrat de prêt à usage (commodat) à intervenir avec :

  - **Parcelle ZD 63 – Monsieur Romain KERMOAL**
  - **Parcelle ZP 92 – Monsieur Anthony LE PORT**
  - **Parcelles ZY 51 et ZY 63 – Monsieur Mattéo DUCRETTET**

pour la mise à disposition gratuite des parcelles susmentionnées.

- DIT que ce prêt est consenti à titre gratuit pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction, à compter de la signature de l'acte.
- AUTORISE Madame le Maire à signer chaque contrat de prêt à usage ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- CHARGE Madame Le Maire de l'exécution de la présente délibération au titre du contrôle de légalité et notifiée aux intéressés.

Fait et délibéré à Bangor
Le 27 août 2026
Le Maire
Annaïck HUCHET

